

Un EPRD peut en cacher plusieurs autres

Comprendre les principes des grandes réformes tarifaires

2310



Retourner au module de recherche

En prélude à la formation

Jean-Pierre HARDY a été inspecteur Ddass, puis un des piliers de la DGAS de 1998 à 2009 et directeur délégué aux solidarités et au développement social à l'ADF de 2010 à 2015. Après avoir été son directeur à la stratégie [conter] et aux finances [compter], il est actuellement trésorier national de France-Horizon. Il est l'auteur chez Dunod de *Financement et tarification des établissements et services* (5ème édition 2019), de *La marchandisation du travail social : fausses peurs et réalités* (2014) et co-auteur avec Jean-René Loubat et Marie-Aline Bloch de *Concevoir des plateformes de services en action sociale et médico-sociale*, préfacé par Denis Piveteau (2ème édition 2022).

Les + de la formation

Cette journée peut être précédée la veille par une journée sur les CPOM.

PROFIL STAGIAIRE

Directeurs.trices et cadres dirigeants d'établissements et services, Directeurs.trices adjoints.es, Cadres fonctionnels du territoire, Cadres financiers. Cadres des autorités administratives de contrôle et de tarification

Dans un environnement économique de plus en plus contraint et normé, il est essentiel de comprendre les principes des grandes réformes tarifaires et de s'approprier le nouvel outil budgétaire des CPOM dans le secteur des personnes âgées et le secteur du handicap relevant des ARS : l'EPRD (Etat Prévisionnel de recettes et de dépenses).

Cela implique également d'appréhender les changements sur les métiers du tarificateur et du contrôleur ainsi que ceux des dirigeants.es et directeurs et directrices d'ESSMS.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

- Situer les différents CPOM et EPRD dans le secteur médico-social
- Repérer les changements que le CPOM et l'EPRD introduisent dans les métiers de contrôleur, directeurs.trices et dirigeants.es, Identifier les documents composants l'EPRD et le nouveau calendrier de la procédure budgétaire.
- Maîtriser la gestion comptable et budgétaire et du fonctionnement des CPOM

PROGRAMME

1. Les Etats des prévisions des recettes et des dépenses (EPRD)

- EPRD avec et sans contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)
- Un EPRD par CPOM ou un EPRD avec plusieurs CPOM (CPOM secteur handicap et secteur personnes âgées).
- EPRD et la fin des sections d'imputation tarifaire dans les EHPAD
- EPRD et tarification « à la ressource » : « budget base zéros dans le secteur du handicap et équations tarifaires au GMP et GMPS dans les EHPAD
- EPRD et services gérés en commun dont frais de siège social ?

2. Comprendre les enjeux et l'architecture de l'EPRD : Les différences composantes de l'EPRD dans le secteur médico-social

- Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP) et les comptes de résultats prévisionnels annexes (CRPA)
- Le tableau de passage à la capacité d'autofinancement (CAF)
- Le tableau de financement prévisionnel des investissements
- Le fond de roulement (FR) prévisionnel, le besoin en fonds de roulement (BFR) prévisionnel et la trésorerie prévisionnelle.

3. Le nouveau calendrier de la procédure budgétaire

- Les processus de validation de l'EPRD
- Les critères d'appréciation des déséquilibres financiers
- Délai de transmission de l'Etat réalisé des recettes et des dépenses et affectation des résultats
- La libre affectation des résultats

4. Dégager une capacité d'autofinancement (CAF) pour une politique d'investissement sur le long terme des activités, des établissements ou services sous CPOM

- La maîtrise des outils d'analyse financière comme préalable à la réalisation de l'EPRD (CAF, FRI, FRE, BFR...)
- L'analyse du plan global de financement pluriannuel (PGFP)

CONTACTS

Inscription Formations Perfectionnement,
Séminaires et Formations supérieures

inscription@andesi.asso.fr

Pour réaliser cette formation dans votre établissement :

Lydie AUGUSTIN

Assistante de formation Andesi sur sites

l.augustin@andesi.asso.fr

les acteurs de
la compétence

S'INSCRIRE

Comment
financer votre
formation

Demander un
devis

COÛT

320 euros
Intra : nous consulter (= l.augustin@andesi.asso.fr)

DURÉE

1 jour
7 heures

DATE(S)

12 mai
17 novembre

INTERVENANT.E.S

Jean-Pierre HARDY



01 46 71 71 71
info@andesi.com

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentiel Distanciel Hybride

En début de journée, les apprenants.es se verront remettre le socle documentaire du formateur.

Tout au long de la séance, ils/elles bénéficieront d'une formation théorique, complétée d'analyses de cas pratiques.

Pour conclure chaque séance, des temps d'échanges et de débat seront également organisés par le formateur afin de répondre aux éventuelles questions restées sans réponse.

Les apprenants.es pourront travailler sur leur EPRD sous la supervision du formateur

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Un questionnaire préalable à la formation sera adressé à chaque stagiaire. Il vise à identifier ses attentes de formation et ses connaissances du sujet.

En complément d'un échange intervenant-stagiaire à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction sera adressé à chacun.

A six mois, le stagiaire est sollicité pour évaluer l'impact de la formation sur ses pratiques.

VALIDATION/CERTIFICATION

Une attestation de formation est délivrée en fin de formation par l'Andesi.

LIEU DE FORMATION

En Inter - à l'Andesi
Dans votre établissement

ACCESSIBILITÉ

Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés.

Contact référent handicap

Isabelle CARIAT

Tél. : 01 46 71 71 71

Courriel : i.cariat@andesi.asso.fr

DÉLAI D'ACCÈS

Inscription jusqu'à la veille de l'ouverture de la formation.